

LA BAIE DES VEYS

Ingenieur Eleves ENGREF

Jean-Guillaume BRETENOUX

Arnault DEMOOR

Cyril GOMEL

Ali HAITI

Michel HUBERT

Delphine LEGUERRIER

Christophe MALVEZIN

Nicolas MOURLON

Nicolas RICHARD

Fabien RUSSIAS

Aline SALVAUDON

ENV
827

ENGREF 1999

REMERCIEMENTS

Nous remercions toutes les personnes qui ont bien voulu nous recevoir et consacrer une partie de leur temps pour nous éclairer sur le sujet et nous exposer leurs points de vue :

Messieurs BAILHACHE et LALLEMAND, Président et Responsable Environnement de la Chambre d'Agriculture de la Manche,
Monsieur BARADUC, Directeur Départemental des Affaires Maritimes du Calvados,
Madame BENARD, Présidente de l'association CREPAN,
Madame BOUTET, DDASS du Calvados,
Monsieur BROHIER, Président de l'Association Nationale des Appellations d'Origine Fromagère,
Monsieur BRUN, chef de MISE et chef du Service Aménagement Foncier et Environnement, DDAF de la Manche,
Monsieur CASTEL, Président du syndicat de la Vallée de l'Aure inférieure,
Monsieur CHEVALIER, chef du SEMA de la DIREN,
Monsieur CORDIER, Section Régionale Conchylicole,
Monsieur COSSON, chef du Service Environnement, DDAF du Calvados,
Monsieur DESMARS, Délégué Départemental du GON pour la Manche et Conservateur du Marais de Brévans.
Monsieur ELDER, Réserve Naturelle de Beauguillot,
Madame GANDREY-RETY, Présidente de l'association "Terre, Mer et Environnement",
Monsieur GRANJON, Directeur Adjoint de l'Union d'Isigny Sainte-Mère,
Monsieur JESTIN, Agence de l'Eau ,
Monsieur JOUVE, Sous-Préfet de Bayeux,
Messieurs LE GOFF et ROBERT, chercheurs des laboratoires « environnement et aménagement du littoral » et « ressources aquacoles » de l'IFREMER,
Monsieur LACOSTE, Délégué Régional du conservatoire du littoral,
Monsieur LECOURTOIS, ostréiculteur,
Monsieur LECUYER, Conseiller Technique au Conseil Régional de Basse Normandie,
Monsieur LEFRANC, Maire de Grandcamp-Maisy,
Madame LEFRENE, service qualité des eaux de la DDE du Calvados,
Madame PACROT, Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin,
Monsieur PERRINE, exploitant agricole, représentant de la FDSEA,
Monsieur POURTIER, ostréiculteur,
Monsieur ROSSIGNEUX, Maire d'Isigny.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	3
SOMMAIRE.....	4
INTRODUCTION :.....	5
1. LA MONTÉE DE LA CRISE : 1994 - 1997.....	8
1.1 LA MORTALITÉ ANORMALE DES HUITRES.....	8
1.2 DES POSITIONS CONTRASTÉES (VOIR ANNEXE N°1).....	8
1.2.1. les ostréiculteurs.....	8
1.2.2. les industries agro-alimentaires.....	8
1.2.3. les agriculteurs.....	9
1.2.4. les administrations.....	9
1.2.5. les experts scientifiques.....	9
1.2.6. les élus.....	9
1.3 UN COCKTAIL DÉTONANT.....	10
2. LA GESTION DE LA CRISE : 1997 - 1999.....	10
2.1 LE TOURNANT.....	10
2.2 LES ACTEURS (VOIR ANNEXE N°2).....	11
2.2.1. les ostréiculteurs.....	11
2.2.2. l'Etat.....	11
2.2.3. les élus.....	12
2.2.4. l'administration déconcentrée.....	12
2.2.5. les IAA et les agriculteurs.....	12
2.2.6. les scientifiques.....	13
2.3 LES ACTIONS.....	13
2.3.1. un désensablement des parcs est décidé.....	13
2.3.2. le suivi de la qualité des eaux est renforcé.....	13
2.3.3. une modélisation hydro-sédimentaire de la baie est lancée.....	13
2.3.4. un atlas cartographique des activités polluantes sur le bassin versant est en cours	
13	
CONCLUSION :.....	14
ANNEXES.....	16

INTRODUCTION :

une brève présentation de la baie

SITUATION GEOGRAPHIQUE :

La Baie des Veys est une zone géographique particulière, compte tenu de sa localisation et de son environnement. A cheval sur deux départements : la Manche et le Calvados, d'une superficie de 32 km², elle est aussi au pied de l'énorme bassin versant du Cotentin (3 422 km²). C'est une étape importante pour les espèces d'oiseaux migrateurs. L'estuaire est le réceptacle de quatre rivières principales : la Douve, la Taute, la Vire et l'Aure. Ces rivières reçoivent en amont les eaux venant des villes de Carentan, d'Isigny et même de Saint Lô (la population du bassin versant s'élevant à 451 000 habitants), ainsi que des nombreuses exploitations et coopératives agricoles de la région.

HISTORIQUE :

L'utilisation historique du site détermine le visage qu'il nous présente aujourd'hui. Les acteurs qui s'y sont implantés ont en effet chacun su tirer partie de sa richesse.

Lors de la deuxième Révolution Agricole, survenue plus tardivement dans la Manche que dans la plupart des départements français, les démarches de remembrement, de rectification des cours d'eau, d'assèchement des zones humides et d'augmentation du chargement se sont concrétisées dans la zone par divers aménagements :

- une poldérisation, (qui avait débuté au XVIII^{ème} siècle), c'est-à-dire un gain de terres sur la mer
- l'installation de portes à flots en amont des passes d'Isigny et de Carentan
- le développement des grandes cultures.

Le secteur apparaît aujourd'hui comme une zone de production laitière de grande renommée, et contribue par là même à entretenir la réputation de la Normandie en la matière.

L'implantation des conchyliculteurs a débuté dans les années soixante, avec les deux arrêtés préfectoraux de 1963 et de 1968, qui ont autorisé d'abord la mytiliculture pour le premier, puis l'ostréiculture pour le second. Mais, la zone restant classée insalubre de 1971 à 1980, cette activité ne s'est pas développée dans les années soixante-dix. A partir des années 80, la conchyliculture a cependant pris un essor considérable, et les ostréiculteurs sont aujourd'hui une centaine à exploiter le site. La baie des Veys présente en effet les meilleures conditions naturelles de toute la Normandie (les huîtres y poussent deux fois plus vite qu'ailleurs). Aujourd'hui, la Baie des Veys produit environ le quart des huîtres normandes, c'est à dire jusqu'à 10 000 tonnes/an en l'absence de mortalité, sur une superficie de 191 hectares (160 dans le Calvados et 31 en Manche), et emploie plus de 300 personnes, plus une centaine de saisonniers. Cependant, les risques y sont aussi très élevés, puisqu'une mortalité de 10% à 12% y est considérée comme normale. L'équilibre de l'ostréiculture apparaît donc dès le départ comme précaire, même s'il s'agit d'une activité fort lucrative.

Le Parc Naturel Régional des Marais du Bessin et du Cotentin joue un rôle important d'animation et de contrôle dans la baie, notamment par son action interdépartementale et son potentiel médiateur. C'est en effet le lieu alternatif de médiation en marge des pouvoirs publics. Il a été créé en 1991, sur la base de la Charte des Zones Humides du Cotentin, signée en 1989. Les quatre bassins de la zone ont en effet justifié sa prise en compte comme « zone humide », à protéger de l'agriculture gourmande de terres asséchées. Concilier agriculture et zones humides nécessite une forte concertation que le PNR a pour vocation de dynamiser et d'orienter.

LA BAIE DES VEYS

La baie des Veys, nous le voyons, est donc une zone de grand intérêt écologique, mais la prise de conscience de sa fragilité ne se fera que tardivement, et sous l'impulsion d'un conflit d'acteurs à grande échelle. Nous allons voir comment un tel conflit s'amorce, éclate, et peut se gérer.

AVEC LA MORTALITE DES HUITRES, UNE PRISE DE CONSCIENCE.

C'est depuis 1972 seulement, c'est à dire depuis la création du ministère de l'environnement, que cette zone estuarienne est prise en compte pour ses aspects environnementaux. La conchyliculture est alors récente sur le site et le ministère de l'environnement demande à l'Agence Financière de Bassin Seine Normandie de suivre l'impact sur l'environnement littoral d'une opération de dépollution et d'assainissement baptisée « Vire propre ». A la suite de ce démarrage, l'évolution de ce site a été suivie en continu sur le plan sédimentaire. Classée « zone d'intérêt communautaire d'ornithologie » en 1976, elle fait aussi l'objet d'un classement ZNIEFF de type 1 dans le cadre de Natura 2000. Rappelons ici la création du PNR en 1991, dont le but premier est de maintenir une activité agricole sur la zone des Marais du Cotentin et du Bessin tout en préservant les zones humides.

Ce n'est cependant qu'à partir du milieu des années 90 que l'on va réellement prendre conscience de la fragilité de ce site. Les mortalités ostréicoles estivales depuis 1993, et hivernale de février 1999, atteignant parfois 40 à 50%, ont provoqué les protestations des ostréiculteurs. Leurs revendications ont constitué le détonateur d'un conflit à grande échelle, généralisé à tous les acteurs de la baie.

Il s'agit d'un problème complexe, d'un événement sans doute né de la conjonction de multiples facteurs. Les analyses scientifiques ont en effet montré que les huîtres sont mortes alors qu'elles étaient en bonne santé, d'où l'hypothèse qu'une anoxie ou une dessalure provoquée par un choc osmotique chez les animaux, entraînant la mort des plus fragiles. Les mortalités ont effectivement eu lieu pendant des périodes où les huîtres peuvent être affaiblies, notamment l'été, qui est leur période de reproduction. La dernière mortalité, datée de février 1999, a donc soulevé l'étonnement, puisqu'elle a eu lieu hors de la période « habituelle ». Des difficultés d'interprétation certaines viennent aussi du fait que « la relation entre la qualité du milieu et les mortalités de coquillages reste difficile à établir en temps réel compte tenu du temps de latence qui peut exister (jusqu'à deux mois) entre le stress environnemental subi par les mollusques et l'apparition de mortalité dans les cheptels. » (IFREMER, rapport de février 1999). De plus, on ne peut en général que constater la mort des animaux... devant des coquilles vides.

Plusieurs explications possibles ont cependant été avancées, sans s'exclure les unes les autres :

- l'ensablement et l'envasement de la baie peuvent avoir des conséquences directes sur les conditions hydrodynamiques des parcs conchylicoles, à savoir une augmentation de l'influence estuarienne (de l'amplitude et de la durée de la dessalure : phénomène de la « lentille d'eau douce »), un rehaussement des parcs, ou une modification des biocénoses. Ces phénomènes naturels (toute baie a vocation à s'ensabler à plus ou moins long terme) peuvent être accélérés par l'action de l'homme, particulièrement forte dans la baie des Veys :
 - la poldérisation débutée au XVIII^{ème} siècle de part et d'autre des deux chenaux, fortement intensifiée depuis 1947 et achevée en 1972 : « du début du XVIII^{ème} siècle à nos jours, la surface de la Baie a diminué de moitié » (Mer et Littoral, n°16)
 - les portes à flots qui réduisent l'effet de chasse des deux chenaux
 - l'extension des zones conchylicoles et leur manque d'entretien qui modifient l'hydrodynamique de la baie et produisent des dépôts de sédiments.

LA BAIE DES VEYS

- la prolifération du *Ianice conchilega*, ver tubicole qui piège les sédiments en retenant le sable lors des mouvements de marées.
- les pointes de pollutions diverses rejetées dans la baie en période pluvieuse et chaude peuvent avoir un impact en provoquant une anoxie dans le milieu. La baie des Veyss est en effet directement exposée à diverses pollutions, tant venant de l'amont que créées sur place :
 - les pollutions d'origine agricole, venues des exploitations du bassin versant
 - les pollutions des industries agroalimentaires situées juste en amont
 - les pollutions urbaines des villes d'Isigny et de Saint Lô
 - les pollutions produites par les parcs eux-mêmes.

Quel poids accorder à l'ensablement, aux pratiques intensives des ostréiculteurs, aux activités polluantes ? Dans un contexte d'incertitudes, chaque acteur donne une interprétation de la réalité en fonction de son intérêt. Les ostréiculteurs pointent du doigt les activités d'amont, mais les agriculteurs pensent, au contraire, avoir amélioré leur prise en compte de l'environnement. L'administration, quant à elle, adopte une attitude de prudence. Ce flou détermine le jeu conflictuel des acteurs qui va être exposé dans la suite, depuis sa naissance en passant par son explosion, jusqu'à la situation actuelle.

1. LA MONTEE DE LA CRISE : 1994 - 1997

1.1 La mortalité anormale des huîtres

Durant l'été 1994, la profession conchylicole connaît une mortalité exceptionnelle des huîtres. En moyenne, 40% des huîtres sont perdues mais la mortalité atteint 80% dans les parcs placés au sud de la zone d'exploitation. Très vite, les ostréiculteurs mettent en cause la qualité des eaux menacée par les pratiques agricoles et industrielles de l'arrière-pays : à la fin de l'été 1997, une plainte est déposée contre UCL, l'Union Coopérative Laitière d'Isigny pour pollution. En effet, les agriculteurs et industries agro-alimentaires sont des cibles facilement identifiables tandis que les ostréiculteurs ne remettent pas en cause leurs pratiques d'élevage.

Suite aux plaintes répétées des professionnels auprès des élus et des administrations, IFREMER se voit confiée l'étude de la qualité des eaux de la baie des Vays afin d'identifier l'origine de la mortalité mais les industriels et agriculteurs, principaux accusés, restent peu consultés. Par ailleurs, ces études n'aboutissent pas à une réponse scientifique claire, d'autant plus qu'elles s'accordent pour dire que la mortalité est intervenue dans un contexte général d'amélioration de la qualité des eaux. Enfin, même s'il est normal d'observer des pertes de 10 à 15 % du cheptel en baie des Vays, la mortalité estivale reste anormalement élevée, de l'ordre de 20 % du cheptel, en 1995 et 1996. L'observation de cette première crise importante laisse apparaître les positions relatives de chacun des acteurs impliqués qui seront déterminantes pour la suite des événements.

1.2 Des positions contrastées (voir Annexe n°1)

1.2.1. les ostréiculteurs

L'ostréiculture est le deuxième secteur du bassin socio-économique de la baie des Vays. La réussite globale du secteur conchylicole depuis le début des années 1980 n'a pas favorisé l'organisation de la profession. En particulier parce qu'ils ne connaissent pas tous la même situation en terme de taille d'exploitation et de processus de commercialisation, les ostréiculteurs ne semblent pas se reconnaître derrière leurs représentants officiels de la SRC, Section Régionale Conchylicole. Par ailleurs, malgré les mises en garde des scientifiques (GEMEL, Affaires Maritimes,...), ils ne souhaitent pas remettre en cause leurs pratiques d'exploitation mais s'accordent tout de même pour accuser la qualité sanitaire des eaux de la baie. Divisés, ils ont des difficultés à trouver un interlocuteur privilégié parmi les services administratifs : Affaires Maritimes, DDAF, DDASS et DDE (50 et 14), DRIRE, DIREN, les chambres consulaires...

1.2.2. les industries agro-alimentaires

Les coupables potentiels sont les industriels laitiers qui représentent le premier secteur économique pour la région et son principal employeur. Ils restent assez peu consultés et apparaissent comme des cibles idéales pour les défenseurs des ostréiculteurs. Pourtant, ces accusations interviennent alors que la plupart ont considérablement investi dans la construction ou la mise au norme de stations d'épuration efficaces pour le traitement de leurs effluents (achèvement de deux stations d'épuration à Isigny par UCL et Lactalys en 1996). Ils jouent alors la carte de la transparence et poursuivent ces investissements car ils restent très vulnérables en terme d'image (production de qualité très concurrencée à l'échelon national).

LA BAIE DES VEYS

1.2.3. les agriculteurs

Les agriculteurs forment une profession très organisée et bien représentée tant par les délégués syndicaux que par les élus : dans la région, traditionnellement fortement agricole, ils jouissent d'un poids électoral important. Ils sont accusés par les ostréiculteurs d'effectuer des rejets sauvages et de ne pas raisonner leurs pratiques, ceci en pleine période de mise aux normes environnementales dans le cadre des Programmes de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA) où ils se sont engagés à réaliser des investissements importants. Néanmoins, on voit que deux systèmes d'exploitation radicalement différents se font concurrence dans la baie : un élevage laitier associé aux grandes cultures qui prévaut dans les polders depuis une trentaine d'années et un système de prés salés extensifs réintroduit très récemment par le Parc Naturel Régional des Marais du Bessin et du Cotentin. Les exploitants des polders, premiers gestionnaires hydrauliques des marais, voient leur utilisation des portes à flots remise en cause : l'absence d'effet "chasse d'eau" est entre autre invoqué comme une cause de dégradation de la qualité sanitaire de l'eau dans la baie.

1.2.4. les administrations

Les administrations ont des difficultés à mener une action cohérente malgré une répartition des rôles mieux définie depuis la Loi sur l'eau de 1992 et l'instauration du pôle de compétence Basse-Normandie. La multiplicité des interlocuteurs – DDE, DDAF (14 et 50), DASS, DIREN, DRIRE et Agence de l'Eau – participe de la difficulté à trouver une unité d'action. A cela s'ajoute la coupure départementale qui traverse la Baie des Veys, créant un obstacle supplémentaire à la coordination des services déconcentrés sur le secteur. A titre d'exemple, on constate que la DDE du Calvados fait la police de l'eau sur la rive droite de la Vire alors que la rive gauche est prise en charge par la DDE de la Manche. Enfin, les administrations commencent à peine à se rendre compte de leur erreur d'appréciation : en 1986/1987, ils ont encouragé la reconversion des marins-pêcheurs vers l'ostréiculture suite au plan Melick sans avoir évalué auparavant l'impact d'une telle activité en baie des Veys, alors qu'on observait déjà une diminution des rendements conchylicoles et une augmentation de la mortalité.

1.2.5. les experts scientifiques

Dans ce jeu là, les experts scientifiques ne semblent pas trouver la reconnaissance des autres acteurs. Ils ne parviennent pas à produire un message clair satisfaisant la profession conchylicole revendicatrice. En particulier, s'ils conviennent d'admettre que les huîtres sont mortes d'asphyxie par manque d'oxygène, ils ne s'accordent pas sur les causes de cette anoxie : trop forte densité des parcs, envasement, pollution des eaux, catastrophe naturelle (orage, forte chaleur), rôle des portes à flots... Par ailleurs, certains voient dans la mortalité de 1994, un symptôme de la condamnation à terme de la conchyliculture par suite de l'envasement de la baie. Pour autant, ils ne sont pas d'accord sur les causes de l'accélération du phénomène naturel de comblement et ne parviennent pas à en estimer la rapidité ni la gravité. Ils perdent à ce moment là l'estime des ostréiculteurs qui se tourneront plus tard vers d'autres moyens pour faire entendre leur voix.

1.2.6. les élus

De même, les élus ne s'impliquent alors pas suffisamment dans le conflit sans doute parce qu'ils évaluent encore mal l'impact de la crise sur la région : les ostréiculteurs ont connu de très forts rendements pendant des années et ne forment pas une base électorale importante. Par ailleurs, l'importance de l'industrie laitière pour la région n'incitait pas les élus à prendre une position accusatrice.

1.3 Un cocktail détonant

Chaque groupe d'acteurs se place autour d'un schéma simple. Les positions adoptées par chacun vont exacerber des tensions intra- ou inter-groupe(s) qui accompagneront ensuite tout le déroulement de la crise jusqu'à sa résolution constatée ou attendue. Tout d'abord, les scientifiques, dans leur incapacité à délivrer un message clair et avéré, perdent en crédibilité. Il semble alors que la solution ne peut plus uniquement s'appuyer sur des résultats scientifiques et techniques. Et de cette façon, ils contribuent à l'enlisement du conflit puisque chaque acteur recherche dès lors le résultat et l'interprétation qui justifie son attitude.

Le conflit qui s'installe rentre pourtant dans un schéma classique (déjà observé dans le cas du Marais Poitevin et de la crise érosive de Haute-Normandie) : les activités de l'aval subissent des dégâts dont la cause pressentie sont les activités de l'amont ; amont qui ne veut pas payer pour l'aval. Mais il contient des éléments spécifiques à la baie des Veyss qui demanderont un règlement spécifique.

En premier lieu, la profession ostréicole reste divisée dans cette crise. Ce manque de cohésion lié à l'esprit entrepreneur et indépendant de la profession, qui a sans doute fait sa force au début des années 1980, rend difficile la représentation du secteur conchylicole au sein des négociations. Peut-être leur intérêt est-il d'ailleurs de ne pas adopter de position concertée qui conduirait sans doute à une remise en cause de leurs pratiques ?

Par ailleurs, si conchyliculture et industries laitières représentent les deux premiers secteurs économiques pour la région en nombre d'emplois, leurs poids politiques respectifs sont sensiblement différents du fait de l'implantation traditionnelle du secteur laitier. Ne doit-on pas y voir un effort de la part des conchyliculteurs pour peser davantage sur les politiques, afin de rééquilibrer l'échiquier local traditionnellement en faveur des agriculteurs.

Enfin, on peut penser que le conflit fondamental repose sur un problème d'échelle de temps. Comment en effet, concilier des professions et des acteurs dont les échéances diffèrent considérablement ? Les ostréiculteurs pourtant touchés gravement ne réagissent qu'au court terme (6 mois à un an) alors que les agriculteurs ont mis 30 ans à aménager les polders qu'ils arrivent seulement maintenant à mettre en valeur ; les élus sont mandatés pour 6 ans et perdent parfois de leur esprit d'initiative à l'approche des échéances électorales. Enfin, il est certain que les modifications courantologiques dans la baie pose des problèmes de grande ampleur sur le long terme.

Nous voyons ainsi comment la première mortalité de l'été 1994 a ouvert le terrain à la future crise : chacun des acteurs campe sur sa position que l'on pourrait qualifier de conventionnelle sans chercher à communiquer avec les autres personnes impliquées. Pourtant, les éléments-clés du conflit de 1997 pointent déjà sous le schéma simpliste du jeu entre acteurs qui va désormais considérablement se complexifier.

2. LA GESTION DE LA CRISE : 1997 - 1999

2.1 Le tournant

Depuis 1994, on se trouve dans une situation potentiellement et structurellement conflictuelle qui ne satisfait pas le groupe des ostréiculteurs. C'est dans ce contexte qu'intervient une nouvelle mortalité importante durant l'été 1997. Celle-ci va déclencher une crise plus profonde qui va changer la stratégie des acteurs et notamment celle des ostréiculteurs. Cette nouvelle stratégie va induire un schéma plus complexe avec de nouveaux acteurs qui "rentrent dans le jeu" alors qu'ils étaient restés dans l'ombre jusqu'à présent (l'association Terre Mer Environnement TME, les industries agroalimentaires et les agriculteurs). La crise prend désormais un tournant politique et judiciaire. On notera que l'association France

Nature Environnement dispose d'une représentation régionale: le CREPAN dont le relais est assurée localement à Isigny par TME, qui est créée pour lutter contre les rejets de station d'épuration. TME est constituée de 60 membres et sa présidente est M^{me} GANDREY-RETI.

2.2 Les acteurs (Voir Annexe n°2)

2.2.1. les ostréiculteurs

Les ostréiculteurs vont porter plainte contre l'UCL d'Isigny pour pollution ayant entraîné la mortalité de leurs huîtres et la méfiance vis-à-vis des rejets agricoles devient une suspicion affichée. Avec cette plainte, le mouvement des ostréiculteurs se durcit et l'engrenage judiciaire va figer les positions des acteurs les uns par rapport aux autres : les IAA et les agriculteurs, clairement visés par les ostréiculteurs, vont avoir le sentiment d'être agressés. Les élus locaux et régionaux alertés vont quant à eux commencer à s'inquiéter du problème même s'ils sont dans un premier temps uniquement préoccupés par des considérations économiques : l'atteinte à l'image forte de la région liée à l'industrie laitière et les aspects importants des revenus générés par l'ostréiculture.

Les ostréiculteurs vont alerter l'opinion publique et interpeller les politiques avec succès. Les articles dans la presse locale et nationale se multiplient. L'alliance "contre-nature" des ostréiculteurs avec TME va désormais décliner l'enjeu économique en un enjeu environnemental opportuniste, qui rejoint les préoccupations de TME, reconnue alors comme un agitateur local. En fait, TME veut prendre du poids pour acquérir un rôle politique local et régional même au prix d'une concurrence avec d'autres associations (Greenpeace et le CREPAN). Le Sous-Préfet va d'ailleurs comprendre et utiliser cette volonté d'implication de TME en lui confiant un rôle de médiateur qu'elle recherchait.

Les ostréiculteurs vont réussir à faire venir le Ministre Jean GLAVANY sur la base conchylicole de Grancamp en profitant du changement de gouvernement et de la volonté du nouveau ministre d'afficher sa méthode.

Les ostréiculteurs vont continuer à se diviser en s'éloignant un peu plus de la SRC. Ils menacent même de ne plus payer leurs cotisations. On constate ainsi que l'absence de voix unifiée va être encore plus préjudiciable au groupe et va entraîner des difficultés accrues pour la négociation. La situation de blocage s'accroît.

2.2.2. l'Etat

Tout cela va suffisamment alerter l'Etat pour qu'il demande aux Préfets de la Manche et du Calvados de résoudre cette crise qui s'envenime et semble bloquée. Les deux Préfets de Département vont missionner le Sous-Préfet de Bayeux sur ce sujet interdépartemental pour coordonner l'action publique.

Les motifs sont suffisamment nombreux et préoccupants.

- La cohésion sociale de la micro-région est menacée.
- Le risque d'interpellation de l'Etat est important lorsque l'intérêt général est menacé (mais que fait l'Etat ?).
- Le risque économique est important car les sujets sanitaires sont d'actualité et très médiatisés (vache folle, dioxine dans le poulet, etc...). Il existe donc un risque réel de sinistre pour la région si la crédibilité et l'image des industries laitières et des activités conchylicoles sont touchées.

L'Etat a surtout la volonté de trouver une solution rapide et concertée.

2.2.3. les élus

Ils sont, nous l'avons vu, d'abord dépassés par cette situation. Ils vont cependant "prendre le train en marche" afin de défendre leurs intérêts locaux (sans se faire court-circuiter par l'Etat) et affirmer leur légitimité sur le terrain. Ils participent ensuite activement à la résolution du conflit et en deviennent des acteurs moteurs, notamment le maire de Grancamp. Ils sont d'ailleurs parfois très concernés au titre de leurs stations d'épuration et des schémas d'épandage situés dans leurs communes. Il faut signaler qu'ils n'ont pas pris le problème à bras le corps auparavant puisque:

- les ostréiculteurs ne constituent pas leur "terreau électoral". Une partie des ostréiculteurs ne sont pas d'origine locale, ils viennent de Charente Maritime en particulier et ils ont jusqu'à présent très bien vécu de leur activité
- ils cherchent à faire le moins de bruit possible autour de l'image de l'industrie laitière
- mais ils ne peuvent pas abandonner le secteur conchylicole avec un tel poids économique

L'épuration des eaux résiduaires urbaines étant de la compétence des élus locaux, ceux-ci sont également au cœur des problèmes de qualité de l'eau. Même si l'efficacité de cette épuration est suspectée à juste titre, on peut signaler que les systèmes d'assainissement sont en phase de modernisation avec un rythme certes plus lent que dans le secteur des IAA/agriculteurs. Enfin, il faut signaler que tous les rejets sont à prendre en compte dans le fonctionnement de l'écosystème de la baie des Vey y compris ceux localisés très en amont dans le bassin versant (Carentan, Saint-Lô, Vire,...).

2.2.4. l'administration déconcentrée

Elle va subir une double pression venue de l'amont (Sous-Préfet) et des élus et structures locales. Les administrations déconcentrées provoquent un début de concertation qui fait intervenir de nouveaux acteurs dont certains n'étaient pas consultés directement jusqu'à présent. La réaction de l'Etat est apparue exagérée pour certaines administrations déconcentrées par rapport à l'étendue du problème.

2.2.5. les IAA et les agriculteurs

Ils sont sur la défensive alors qu'ils sont dans une dynamique globale de modernisation et de réduction de leur impact polluant. La prise en compte de l'environnement est insufflée par l'administration déconcentrée qui utilise les outils du PMPOA et la loi sur l'eau de 92. Les industries laitières d'Isigny cherchent à se dégager de tout risque sanitaire. Leur objectif de certification qualité va dans le même sens que ce que veulent les ostréiculteurs.

D'ailleurs, en 1996, la construction de 2 stations d'épuration modernes pour traiter les effluents des 2 industries laitières est lancée (30 000 EH chacune), ce qui permettra de soulager la station de traitement des eaux résiduaires de l'agglomération d'Isigny (15 000 Equivalent Habitant). Ces stations traitent correctement la pollution en moyenne annuelle selon l'Agence de l'Eau mais il peut rester un problème en période de très grosse pointe. Il semble donc que les industriels ont anticipé les problèmes car ils étaient conscients de leur part de responsabilité dans l'impact sur la baie. Pour la crise liée à la mortalité de l'hiver 99, il faut signaler que les 2 stations des industriels sont opérationnelles.

Il reste le problème des rejets des petites exploitations agricoles qui subsisteront selon le Sous-Préfet. De plus, il faut signaler que le PMPOA a plutôt moins bien marché sur le bassin versant de la baie des Vey par rapport à d'autres micro-régions.

2.2.6. les scientifiques

Il n'y a toujours pas de réponse claire et on a le sentiment parfois de "batailles d'école". Mais il y a un constat général consensuel: la qualité des eaux s'améliore et pourtant la mortalité continue. Le paradoxe est apparent et la conclusion scientifique est des plus nuancée.

- on ne sait pas encore justifier la mortalité et des études supplémentaires sont en cours ou à réaliser (cf. actions)
- mais l'écosystème de la Baie des Veys est "à la limite"
 - la moyenne annuelle des pollutions et rejets est correcte mais il y a parfois des pics de rejets, ce qui entraînerait de la mortalité
 - il y a utilisation au maximum des capacités de production de l'écosystème baie des Veys (rappel: première productivité en France en huîtres à l'hectare)

En conséquence, le moindre dérèglement est fatal. Il n'y a plus de "marge environnementale" susceptible d'absorber une augmentation locale de la pollution ou une augmentation de la production.

On peut signaler l'image ambiguë d'IFREMER qui apparaît d'une part, pro-ostréiculteur pour l'administration (vision clientéliste) et d'autre part, peu crédible et n'offrant pas assez de soutien aux yeux des ostréiculteurs. Malgré toutes ces incertitudes scientifiques, des actions à but pédagogique, des actions curatives et des recherches scientifiques à court et moyen terme sont décidées. Ces actions ont pour but principal de "calmer le jeu et de désamorcer le conflit en ouvrant les portes à une concertation des acteurs locaux leur permettant de devenir les gestionnaires de leur environnement et plus seulement des utilisateurs.

2.3 Les actions

2.3.1. un désensablement des parcs est décidé.

Sous maîtrise d'ouvrage de la SRC, l'opération d'un montant total de 2,5 MF est financée à 80 % par des fonds publics et notamment par le Conseil Régional. La première phase est terminée en juillet 99 avec une tranche de 10 000 m³. La seconde tranche est programmée pour janvier 2000 ou du moins dès que le problème du stockage des sables extraits sera réglé.

2.3.2. le suivi de la qualité des eaux est renforcé

Des sondes de suivi en permanence de la qualité des eaux de la baie et des 4 rivières l'alimentant sont en cours de mise en place. C'est une mesure réclamée par les ostréiculteurs en réponse aux possibles pollutions provenant des IAA et des agriculteurs.

2.3.3. une modélisation hydro-sédimentaire de la baie est lancée

Sous maîtrise d'ouvrage du Parc Naturel Régional des Marais et du Bessin, d'un montant de 3 MF au total avec une première phase d'1 MF, elle est confiée au bureau d'études SOGREAH et les premiers résultats sont attendus dans un an.

2.3.4. un atlas cartographique des activités polluantes sur le bassin versant est en cours

Confié au bureau d'études Aqualice et financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ses résultats seront bientôt disponibles.

CONCLUSION :

L'APRES-CRISE (OU SEULEMENT UN REPIT ?...)

une accalmie sociale...

La réponse de l'Etat a certes calmé la situation : le désensablement et le contrôle des pollutions sont des opérations curatives et préventives qui pour l'instant ont évité la remise en cause des pratiques des acteurs (agriculteurs et conchyliculteurs) et ne les ont pas placés devant leur responsabilité même si d'après le Sous-Préfet, les événements récents incitent les ostréiculteurs à entretenir leur parc et les inclinent à considérer l'estran et la baie comme un patrimoine à gérer sur le long terme.

...mais des conflits seulement désamorçés

L'enquête réalisée auprès de 15 ostréiculteurs de la base de Grandcamp relativise l'impact pédagogique de la solution adoptée. La modération de leur position en 1999 s'explique d'abord par une conjoncture exceptionnellement favorable : une absence de mortalité, les perspectives d'un marché euphorique lors des fêtes de l'an 2000 et une production satisfaisante. En réalité, les mentalités n'ont pas changé et les points de vue semblent déterminés par le court terme.

Aux yeux des ostréiculteurs, la principale (voire l'unique) cause des mortalités est la pollution, ainsi leurs systèmes d'élevage ne peuvent être incriminés. Au prochain pic de mortalité, les accusations portées vers l'amont se renouvelleront et les tensions renaîtront...

vers une prise de conscience générale !

Il reste vrai que la crise a modifié les perceptions de nombreux acteurs : beaucoup comparent la baie des Veyss à la baie du Mont Saint Michel, elle aussi semble condamnée à l'ensablement et les activités humaines n'ont jusqu'ici qu'accélééré un phénomène naturel inéluctable.

Cette prise de conscience appelle une réflexion stratégique à une autre échelle de temps.

réfléchir à long terme

Le Parc Naturel Régional envisage l'opportunité de réaliser des travaux pour ralentir l'ensablement : réaménagement de zones inondables en amont, dépoldérisations (des expériences de dépoldérisation sont actuellement menées sur des polders de premier rang acquis par le conservatoire du littoral)

Ces options suscitent déjà des réactions réservées parmi les agriculteurs. Elles ne pourraient être réalisées qu'avec l'accompagnement de mesures agri-environnementales (notamment dans le cadre des CTE) ou en profitant des restructurations d'exploitations rendues nécessaires par les nombreux départs en retraite.

asseoir les connaissances scientifiques...

Ces exercices prospectifs sont néanmoins tardifs. Les études scientifiques entreprises dans la continuité de la crise ostréicole devront constituer les bases techniques de la gestion de la baie mais seules les vitesses et les quantifications des dynamiques sédimentaires permettront d'élaborer des solutions adaptées.

avant de renouveler la concertation

Alors, il s'agira de faire en sorte que l'ensemble des acteurs de la baie puissent discuter à propos du type de développement socialement souhaitable.

LA BAIE DES VEYS

Les devenirs du milieu naturel (quelles aménagements et à quel coût ?), du tourisme (quelles fréquentations ? quelles structures d'accueil ?), de l'ostréiculture (maintien de l'activité ? déplacement des parcs ?) soulèveront de multiples questions interdépendantes.

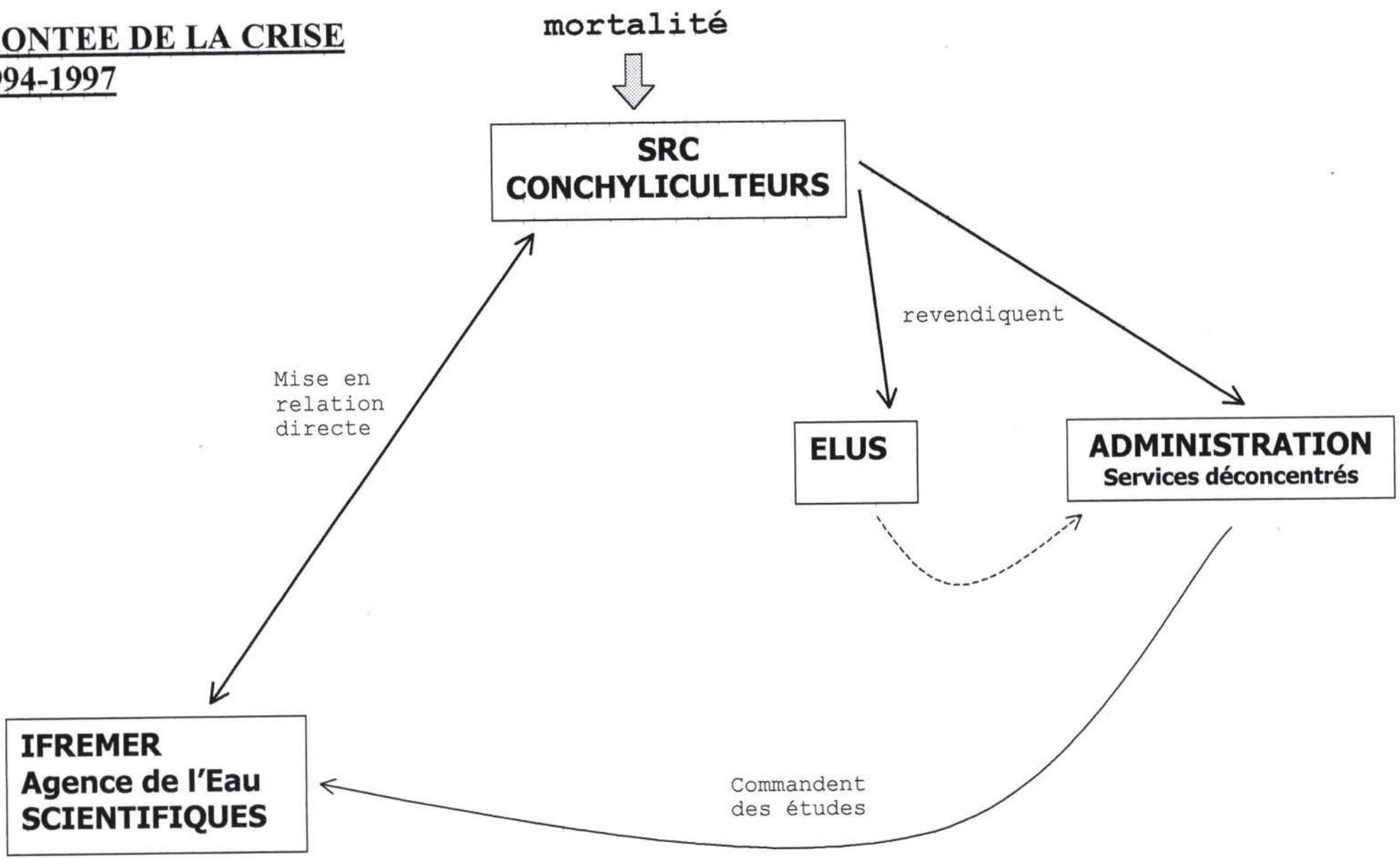
Le défi consistera à poursuivre et à améliorer l'amorce de concertation engagée lors de la crise.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Montée de la crise

ANNEXE 2 : Gestion de la crise

MONTEE DE LA CRISE
1994-1997



GESTION DE LA CRISE
1997-1999

